

Témoignages de joueurs

Replonger avec un opérateur français peu scrupuleux (paris en ligne)

Par [irrecuperable000](#) Posté le 29/08/2025 à 14:40

Bonjour,

Interdit de jeux pour 3 ans depuis début janvier 2023 et avec un plan de surendettement en cours depuis juillet 2025 en lien avec des crédits souscrits dans ma période "fastueuse" de 2021-2022, j'étais clean depuis 2 ans et demi, avant de replonger violemment suite à des évènements m'ayant conduit à vaciller en dépression cet été (j'ai une reconnaissance d'ALD pour cette pathologie depuis décembre 2022).

Après quelques petites mises en jambes en point de vente en juillet, il y a une dizaine de jours, j'ai pu contourner l'interdiction de jeux dont je fais l'objet avec le concours d'un proche selon le deal suivant : ses documents (carte d'identité, justif. de domicile, RIB) et mon argent (dépôts via ma carte bancaire).

Bien que je pris la précaution de me connecter avec une adresse IP que je n'avais pas avant mon interdiction de jeux, l'opérateur X a décelé une anomalie à l'inscription (sans doute due à l'utilisation d'une carte bancaire déjà utilisée en 2022) et l'a refusée.

Scénario radicalement différent avec l'opérateur Y, qui a tranquillement validé la création de mon compte au nom d'un proche (avec ses justifs, donc) et les dépôts avec ma carte bancaire, ne commençant à manifester un peu de nervosité qu'à compter du 7ème dépôt, qui portait le total de ceux-ci à 6500 euros en quelques jours, et c'est précisément quand j'ai voulu retirer 500 euros que les choses ont mal tourné, avec des demandes pressantes du service financier (service fraude, en clair) : il me fallait fournir la photo de ma carte bancaire et un relevé de compte laissant apparaître les transactions vers Y.

Je pensais avoir passé le test en fournissant le RIB de mon proche (même banque, comme ma carte bancaire) et les relevés de compte laissant apparaître les transactions réalisées avec ma carte bancaire et les coordonnées bancaires du compte de mon proche (même banque, ça devait passer pensais-je...).

Enorme KO à l'arrivée : suspension puis fermeture du compte pour fraude aux documents selon l'article 1.5 des CGU de l'opérateur Y et confiscation du solde (j'avais 2717 euros au moment où le compte B...c a été bloqué).

La tentative de solution amiable n'a rien donné avec l'opérateur, et maintenant j'attends de voir ce que va me répondre l'ANJ (*), que j'ai saisie pour dénoncer des agissements que je qualifie d'abusifs : je peux comprendre la fermeture du compte mais pas la confiscation des fonds, c'est

une appropriation en force dont cet opérateur est semble-t-il coutumier selon des articles de presse trouvés en cherchant sur le net.

Évidemment, avec en plus le plan de surendettement en cours et un arrêt de travail, cette histoire ne va pas m'arranger, mais voilà, mon destin est sans doute d'être comme Sisyphe et de devoir remonter à chaque fois la montagne, jusqu'au jour où je me foutrai en l'air pour de bon.

Voilà ma "super" histoire, merci de m'avoir lu.

(*) ANJ : Autorité Nationale des Jeux, c'est le régulateur du secteur des jeux d'argent et de hasard légaux.